



PLAISANCIERS DU PORT. « Nos remarques ont été entendues par le conseil portuaire »

Forte de ses 291 adhérents l'association des Plaisanciers du port de Perros-Guirec a tenu son assemblée générale sous la présidence de Camille Mangel, en présence de Yannick Cuvillier, adjoint aux ports et au littoral.

Après avoir présenté ses vœux à l'assemblée, le président a remercié la mairie pour sa participation à l'entretien du local et à la gratuité de la place du bateau école. Ses remerciements ont été également adressés à Paul Houyvet, artiste peintre et voisin pour la fresque qu'il a réalisée sur le pignon du local des plaisanciers.

Il a rappelé les activités, dont les Pucés de mer, la Fête vénitienne, la formation au permis qui seront reconduites. « Si le montant de la cotisation est inchangé depuis 10 ans c'est grâce à ces actions » note le président, « c'est avec beaucoup de plaisir que



Camille Mangel, président des Plaisanciers des ports de Perros, a remis un chèque de 792 € à Jean-Paul Orveillon, vice-président de la SNSM de Ploumanac'h.

nous avons constaté quelques améliorations : signalisation, chariots, zone de carénage au

niveau du port. Nos remarques ont été entendues par le conseil portuaire ».

Concernant le taux d'occupation du port, Camille Mangel a précisé : « Il n'est pas très bon. Nous pouvons contribuer à l'améliorer en faisant la promotion du port. Il ne faut pas oublier que le budget du port est un budget annexe et qu'il doit être équilibré. La réunion du Clupp est prévue le 28 janvier et je vous invite à venir nombreux pour vous exprimer et exposer vos remarques au sujet des ports ».

L'association fait partie de la Fédération des pêcheurs plaisanciers. Elle est en désaccord avec les mesures prises au niveau de l'Europe limitant la pêche à un bar par jour et par personne pour les plaisanciers. « Je pense qu'il faut se regrouper pour essayer de faire réfléchir nos dirigeants qui se basent sur des chiffres incohérents pour prendre des décisions » a annoncé le président.